

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caroline sénecal](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f9890de37a66cd126f1b5eb>

Date d'obtention : 2021-10-29 15:01:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que le travail d'équipe est important dans le processus, nous devons faire preuve de bienveillance, pour nous assurer de la sécurité et du bien-être du jeune. La trousse d'intervention nous permet d'avoir une uniformité dans les interventions, elle nous permet aussi d'augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions. Cette procédure sécurise aussi les intervenants. Si nous suivons bien les étapes de la trousse, cela facilitera le travail de tous les partenaires impliqués. Il est important de connaître les 4 éléments essentiels afin de savoir à quoi s'en tenir pour la suite des interventions. Il est important de bien remplir la grille et de saisir le cellulaire si nécessaire. Comme l'intervenant est l'acteur de premier plan, c'est lui qui doit dresser un portrait juste de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer ma vision de l'intervention en cas de Sexto. Elle m'a appris à savoir quel était mon rôle et quand je devrais céder au prochain partenaire. Elle me permet d'être mieux équipé et d'avoir des outils solides pour appuyer mes interventions. Mes interventions seront plus adaptées et efficaces tant au niveau des lois et des jeunes. Je serais en mesure de mieux exprimer aux jeunes qu'elles sont les impacts et conséquences à leurs gestes, soit au niveau judiciaire, social, physique ou psychologique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de ne pas consulter les images ou vidéos. Je porterais attention à préserver l'intégrité physique et psychologique du jeune. Je ferais attention de respecter le rôle de chacun afin de ne pas nuire aux procédures judiciaires si nécessaire, entre autres, ne pas compléter la grille avec l'instigateur. Je ferais attention de confisquer le cellulaire s'il y a un doute de présence de vidéo ou d'image.